



## Assemblée primaire du 12 décembre 2023

---

L'assemblée primaire a été légalement convoquée pour le mardi 12 décembre 2023 avec l'ordre du jour suivant :

1. Message de bienvenue.
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 juin 2023.
3. Présentation des projets de construction d'un centre scolaire et validation de son emplacement.
4. Octroi d'un crédit d'engagement de CHF 350'000.00 pour l'étude d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire.
5. Octroi d'un crédit d'engagement de CHF 750'000.00 pour la rénovation du réseau d'eau potable des Monts.
6. Présentation du plan financier 2024-2027.
7. Présentation du budget 2024 de la municipalité.
8. Présentation des investissements les plus importants.
9. Approbation des décisions fiscales 2024.
10. Approbation du budget 2024 de la municipalité.
11. Divers.

### 1. Message de bienvenue

Le Président René Jacquier ouvre la huitième assemblée primaire de la législature 2021-2024, convoquée à la salle Praffleuri et dévolue au budget 2024. Il cite les noms des personnes excusées et remercie les citoyens présents à cette assemblée qui, en sus du budget, traitera de sujets importants. Il poursuit son message en qualifiant la situation financière de préoccupante avec des investissements qui pèsent lourd face à des ressources limitées. Ainsi, comme cela a déjà été signalé lors d'assemblées primaires précédentes, un réajustement du coefficient d'impôt deviendra inéluctable à plus ou moins brève échéance.

Le Président nomme les scrutateurs : M. Alain Richard et M. Fabrice Blanchut.

L'ordre du jour est accepté sans modification par les 46 personnes présentes, dont les 5 membres du Conseil.

### 2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 juin 2023

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 juin 2023 ayant été mis à la disposition de la population sur le site internet et au guichet communal, conformément à l'art.100 LCo, le Président propose de ne pas le lire.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée qui approuve le contenu du procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 juin 2023 à l'unanimité.

René Jacquier profite des remerciements qu'il adresse au secrétaire municipal pour y inclure l'ensemble du personnel communal.



## Assemblée primaire du 12 décembre 2023

---

### 3. Présentation des projets de construction d'un centre scolaire et validation de son emplacement.

Le dossier de présentation a été mis à disposition de la population sur le site internet de la commune et au guichet. Ce soir, les membres de l'exécutif sont également disponibles pour répondre aux questions.

#### a) Contexte

Lors de l'assemblée primaire du 20 juin 2023, le conseil municipal souhaitait demander l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 350'000.00 pour la réalisation d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire. L'exécutif communal privilégiait une option visant la création de salles de classe au-dessus de la salle Prafleuri. Toutefois, face aux nombreuses interrogations que soulevait cette idée, l'assemblée législative donnait le mandat au conseil municipal de proposer des alternatives à une solution qui peinait à convaincre la population.

En introduction à son intervention, René Jacquier ajoute qu'au préalable, le conseil communal avait contacté les autorités communales de Dorénaz et Evionnaz, afin de sonder leur volonté de créer un centre scolaire intercommunal. Face à l'impossibilité de s'entendre quant à la localisation d'un bâtiment commun, l'idée était abandonnée.

Pour la rénovation de son école, le conseil municipal s'est entouré des compétences de Delaloye architectes SA, bureau qui a construit la salle Prafleuri durant les années 2003-2004. A son tour, ce dernier s'est assuré l'appui d'un autre bureau actif sur le chantier de cette époque, le bureau Kurmann Cretton Ingénieurs SA. Enfin, le service de l'enseignement a également été associé au projet. Le bureau d'architectes a estimé les coûts de son soutien à CHF 290'000.00. C'est pour cette raison que le conseil municipal souhaite enregistrer au budget 2024 un montant de CHF 350'000.00, calculé pour englober tout événement inattendu et éviter de mauvaises surprises.

Comme souhaité par l'assemblée primaire du 20 juin 2023, les bureaux Delaloye architectes SA et Kurmann Cretton Ingénieurs SA ont étudié les opportunités qu'offriraient deux autres emplacements, régulièrement cités par la population. Les deux localisations retenues se trouvent, d'une part, sur la parcelle n° 1061, située à l'entrée du village, côté Dorénaz, et, d'autre part, sur les parcelles n° 767 et 768, dans le secteur du couvert.

En outre, au fur et à mesure de l'évolution des réflexions menées à Collonges, la possibilité de voir Collonges et Evionnaz unir leurs efforts dans la construction d'un centre commun est apparue. Cette possibilité avait brièvement été évoquée lors de l'assemblée primaire du 20 juin. Cette synergie permettrait d'économiser des locaux qui, sans cela, devraient être construits à double et faciliterait la rationalisation des coûts de construction et d'exploitation. Le Président informe la population que le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'un projet de construction commun avec Evionnaz.

#### b) Réflexion personnelle du Président

A cette introduction, le Président ajoute une réflexion personnelle qu'il débute par un bref historique. En 1973, lors de la construction de la salle de gym d'Evionnaz, l'inspecteur scolaire, M. André Rey, suggérait déjà la construction d'un centre scolaire intercommunal commun aux trois communes. Cette vision paraissait totalement utopique à cette époque. Pourtant, au cours des années qui suivaient, tant Evionnaz que Collonges, à tour de rôle, rencontraient des difficultés à maintenir leurs classes, raison pour laquelle une collaboration s'instaurait. Puis, dès 1979, la coopération qui naissait entre Dorénaz et Collonges allait mener à l'instauration d'une commission scolaire intercommunale qui aboutirait, en 2008, à la signature d'une convention pour la mise en place de l'Association Scolaire Intercommunale (ASI). René Jacquier poursuit sa réflexion personnelle en ajoutant que quel que soit le lieu où l'école se construit, des écoliers traverseront toujours le village et utiliseront la salle de gymnastique. Les élèves de



## Assemblée primaire du 12 décembre 2023

---

Collonges ne rejoindront plus l'école, mais se rendront à l'arrêt de bus pour se rendre à cinq minutes de là.

Aux yeux du Président, la construction d'un centre scolaire commun permettrait une économie de CHF 1 Mio et permettrait d'éviter de devoir emprunter un tel montant. Outre cet aspect financier, René Jacquier voit également un avantage pédagogique : un centre commun faciliterait de meilleurs échanges et de plus importantes collaborations entre les enseignants, ce qui permettrait une plus grande dynamique scolaire.

Enfin, le Président reconnaît que le projet de Collonges est plus avancé que celui d'Evionnaz qui sera soumis à concours. C'est pour cela qu'en l'état actuel, le conseil municipal n'est pas en mesure de présenter un projet concret. La décision de ce soir ne se prend pas pour la génération actuelle, mais pour le futur, pour les enfants de demain et d'après-demain.

### c) Présentation du rapport

Le Président reprend les éléments du document mis à la disposition de la population. Il commence par démontrer le manque de salles de classes à Collonges. En s'appuyant sur la projection établie par Pascal Nigro, adjoint à la direction des écoles primaires, il met en avant le manque prochain de deux salles de classes. Il rappelle également que la salle de classe des 1-2H ne répond pas aux normes actuelles. Sa présentation se poursuit avec la démonstration du nombre d'unités de 72 m<sup>2</sup> nécessaires à Collonges (9) et à Evionnaz (12.5).

Puis, il présente les quatre projets envisagés :

- Parcelle n° 1061 : elle est propriété de la commune et de la bourgeoisie et est classée en zone forte densité ce qui nécessiterait un changement d'affectation. Malheureusement, cette parcelle se situe en zone de danger d'inondation du Rhône et le service des dangers naturels (SDANA) a déjà assuré, par oral, qu'il est impossible de construire un bâtiment public sur ce genre de parcelle. En outre, tant que la révision du Rhône (Rhône 3) n'est pas aboutie, aucun projet public ne pourra se faire sur ce terrain. Le coût estimé de ce projet est de CHF 6'127'300.00.
- Parcelles n° 767-768 : ces terrains sont en main de propriétaires privés. Ils se situent non seulement en zone de danger d'inondation du Rhône, mais également en zone de chute de blocs (danger moyen). Une procédure d'expropriation pourrait être envisagée. Le coût estimé de ce projet est de CHF 7'107'000.00.
- Salle Prafleuri : la ligne de transport d'énergie pose question, c'est pourquoi le conseil municipal a obtenu la confirmation que les normes à respecter couvrent une distance à respecter de 5 m. René Jacquier montre les plans envisagés par le bureau d'architectes et présente des graphiques développés par la HES-SO Valais qui a installé une station de mesure du champ magnétique dans le pavillon de l'école primaire de Grône, proche d'une ligne à haute tension. Les résultats démontrent que les valeurs enregistrées n'atteignent même pas le dixième de ce qui est toléré. René était son propos en lisant un texte trouvé sur le site [www.vs.ch](http://www.vs.ch) qui indique que nous sommes plus exposés aux champs électriques et magnétiques que nous produisons dans notre logement ou notre lieu de travail qu'à proximité d'installations extérieures voisines telles que des lignes à haute tension<sup>1</sup>. Le coût estimé de ce projet est de CHF 4'760'000.00.
- Réalisation d'un centre scolaire commun à Evionnaz : elle permettrait la mise sur pied de multiples synergies et nécessiterait la construction d'un moins grand nombre d'unités. Le Président présente l'étude de faisabilité commandée par la commune d'Evionnaz auprès de l'Atelier Jordan. A ce stade, il n'existe pas encore de projet concret à présenter, puisqu'Evionnaz passera par une procédure de concours. Néanmoins, l'Atelier Jordan relève que le programme scolaire de base d'Evionnaz représente 58% des besoins, alors que celui de Collonges équivaut à 42% des besoins. Le coût total

---

<sup>1</sup> cf <https://www.vs.ch/web/sen/electricite-et-electrosmog>



## Assemblée primaire du 12 décembre 2023

---

des travaux est estimé à CHF 8'160'150.00. Ainsi, la part de Collonges serait de CHF 3'184'947.00, auxquels un surcoût supplémentaire de 10% pourrait être ajouté, aux dires de René Jacquier. Enfin, ce dernier affiche à l'écran le périmètre qui sera imposé aux candidats, dans le cadre du concours architectural.

Avant de conclure, le Président donne encore une indication au sujet du trajet du bus scolaire, dont l'itinéraire emprunterait le sens contraire à la situation actuelle. Il ajoute que les projets 1 et 2 sont impossibles à réaliser. Néanmoins, quelle que soit la variante choisie, en s'appuyant sur une analyse peu optimiste de Nofival, le Président affirme que la municipalité n'échappera pas à un recours à l'emprunt. Enfin, René Jacquier indique avoir envoyé le dossier de présentation au service de l'enseignement. Par la voix de M. Michel Beytrison, remplaçant du chef de service, le canton estime que le regroupement des élèves des deux villages fait sens et pourrait constituer une condition d'entrée en matière pour le service. Le Président ouvre la présentation aux questions de la population.

- **Projet avec Evionnaz**
  - Yann Métroz aimerait savoir pourquoi ce projet à deux, avec Evionnaz n'existait pas lors de la présentation de juin. René Jacquier lui répond qu'en juin, la question se posait de réaliser un centre scolaire à trois, pas à deux. Evionnaz est venu avec cette idée de projet, dans un second temps.
- **Subventions**
  - Après avoir félicité la municipalité pour le travail réalisé, Fabrice Blanchut s'interroge sur l'existence de subventions. René Jacquier articule le chiffre d'une subvention cantonale de 30%.
- **Bâtiment scolaire actuel**
  - Anne Chambovay témoigne du sentiment de sécurité qui enveloppe les élèves fréquentant l'école de Collonges aux dimensions plus petites que le bâtiment scolaire d'Evionnaz. Aussi se demande-t-elle s'il ne serait pas envisageable de garder les petits à Collonges. Le Président rétorque que ce sera tout ou rien ; il justifie son propos en estimant que les enseignants seront bien esseulés en demeurant à Collonges. Il ajoute que les élèves de l'ASI ont déjà l'habitude de changer de village. Enfin, en réponse à une remarque de Mme Chambovay, il précise que les petits degrés suivront la gymnastique à Evionnaz et éviteront ce transport supplémentaire et un cours de deux heures de gymnastique.
  - Stéphane Jordan complète un commentaire de Fabrice Blanchut, qui imagine que le but de la bourgeoisie sera également de récupérer l'édifice, en indiquant que l'idée serait de mettre les locaux à disposition des sociétés.
  - Julien Mottiez juge les premières années de scolarité comme essentielles aux enfants. Il craint que la proximité avec les maîtresses qu'offre l'école de Collonges disparaîtra à Evionnaz. Le Président fait confiance aux enseignants où qu'ils se trouvent.
- **Transport scolaire**
  - Jasmine Mottiez estime que le transport scolaire dans de grands bus peut poser problème ; c'est pourquoi elle demande comment cela sera géré. Le Président lui répond que ce sujet sera à étudier.
- **Locaux communaux dans le bâtiment d'Evionnaz**
  - Yann Métroz comprend qu'Evionnaz se réserve des locaux dans les bâtiments ; il demande s'il s'agira d'une crèche. René Jacquier assure que cela ne sera pas le cas, car celle-ci est prévue dans le bâtiment de la cure d'Evionnaz. Il explique que Collonges est en pourparlers pour y obtenir des places.
  - En réponse à la demande de complément d'informations d'Alain Richard, René Jacquier ajoute que ces locaux serviront au dépôt de matériel.



## Assemblée primaire du 12 décembre 2023

---

La thématique ne soulevant plus de question, le Président soumet le choix du site au vote de la population. Il pose la question suivante « quel site à votre faveur entre Collonges (salle Prafleuri) et Evionnaz » ?

Evionnaz, 24 voix, remporte la majorité simple, devant Collonges, 4 voix et 10 abstentions.

En réaction à ce résultat, André Mottiez juge prématuré de choisir avec un temps de réflexion si court. Il se demande notamment si la commune sera propriétaire du fonds. Le Président annonce que l'option envisagée à ce jour est de mettre sur pied une copropriété. Mais il rappelle que les documents ont été mis à disposition de la population et qu'Evionnaz attend la décision de ce soir pour aller de l'avant, non sans avoir freiné leur projet. André Mottiez estime qu'une équipe devrait être mise en place pour suivre le projet.

Claude Blanchut rebondit sur ce qui a été dit pour savoir ce que deviendront les boxes, prétendument provisoires, installés à Dorénaz. René Jacquier lui indique que le canton critique cette manière de procéder, sans en faire plus. Néanmoins, en réponse à une question de Michèle Mottiez, il confirme que le processus sera long et, durant cette période, Dorénaz accepte de suppléer au manque de classes de Collonges.

En réaction à des remarques d'Anne-Laure Bianco et Anne Chambovay, René Jacquier et Ludovic Aigroz énoncent la volonté des conseils municipaux de n'avoir qu'un centre scolaire. Ludovic Aigroz relève que cette décision a été prise au cours d'une séance dédiée au projet de centre scolaire et non pas lors d'une séance du conseil municipal. De plus, le Président rétorque à Michèle Mottiez que la salle Ste-Anne n'est pas adaptée à la création d'une salle de classe supplémentaire.

Stéphane Jordan rappelle que, ce soir, l'assemblée primaire prend la décision d'opter pour la variante « Evionnaz ». Il s'agit d'une intention et les crédits devront encore être validés par le législateur communal, au moment venu. Il rejoint André Mottiez et estime que la municipalité devra être représentée au sein de la commission de construction du centre scolaire.

### 4. Octroi d'un crédit d'engagement de CHF 350'000.00 pour l'étude d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire

Ce vote n'est pas soumis à la population, puisqu'un projet de construction commun avec Evionnaz vient d'être choisi. Le crédit d'engagement de CHF 350'000.00 ne figurera pas au budget 2024.

### 5. Octroi d'un crédit d'engagement de CHF 750'000.00 pour la rénovation du réseau d'eau potable des Monts

#### a) Contexte

Ludovic Aigroz présente les raisons de cette demande de crédit d'engagement. Il rappelle que la source des Monts provient du captage de Fontaine Froide. Or, en 2032, la convention avec Armasuisse arrivera à échéance, ayant comme conséquence que la commune pourra récupérer l'eau de Fontaine Froide et l'amener dans le réseau d'eau du village. Le mélange entre l'eau du Bouet, dont les travaux au captage sont terminés, et l'eau de Fontaine Froide diminuera le taux d'arsenic et ne nécessitera plus de besoins de filtration. De plus, Ludovic Aigroz signale que cette eau pourrait être turbinée à deux endroits : au Mont et au Moulin. C'est pour cette raison que la rénovation du réservoir des Monts doit être pensée en intégrant ces possibilités de turbinage.



## Assemblée primaire du 12 décembre 2023

---

A ce jour, le réseau des Monts est indépendant du réseau de plaine. Toutefois, en termes comptables, ces deux réseaux nourrissent le même compte. Par conséquent, les coûts de rénovation de ce réseau augmenteront les charges du service des eaux, non sans conséquence sur le tarif de distribution de l'eau.

Ludovic Aigroz rappelle que la construction de ce réservoir date de 1945. Depuis, il n'a connu aucune modification majeure et son état laisse à désirer. Ludovic liste les éléments relevés par le bureau d'ingénieurs et retient notamment la présence d'arbres et de racines sur la dalle du réservoir, l'absence de réserve incendie, la corrosion importante d'éléments métalliques tels que les vannes, conduites et portes ou encore l'absence de mesure de débit, faute d'un raccord au réseau électrique.

Consécutivement à cet état des lieux, Ludovic énumère et affiche à l'écran les éléments nécessaires à une mise en conformité du réservoir.

Selon une estimation préliminaire, le montant total des travaux, pour le réservoir et le réseau, s'élève à environ CHF 734'750.00, hors TVA. Une analyse plus approfondie sera effectuée dans les prochaines étapes, ce qui permettra d'affiner le coût des travaux. Compte tenu de l'augmentation des prix et de la précision de 20%, l'estimation faite à ce stade est cohérente avec l'évaluation faite dans le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE). Ainsi, une enveloppe budgétaire de CHF 750'000.00 permettra de couvrir les coûts du projet.

### b) Réseau des Monts : étude des variantes

Comme pour le projet de construction d'un centre scolaire, plusieurs variantes ont été étudiées dans le but de réduire le nombre de chambres de réductions de pression. Ludovic Aigroz présente les trois variantes.

- Variante 1 : en raison de son coût trop élevé, Ludovic Aigroz précise qu'elle a été écartée et ne la présente pas.
- Variante 2 : elle propose la rénovation de quatre chambres de réduction de pression et la mise hors service de la cinquième. Dans ce contexte, une partie du réseau serait soumise à de fortes pressions. Le coût de ce projet est estimé à CHF 254'100.00 (HT).
- Variante 3 : elle conserve les cinq chambres de réduction de pression, afin de maintenir des niveaux de pression similaires. Le coût s'élève à CHF 164'750.00 (HT).

Ludovic Aigroz conclut ce descriptif en affirmant que l'Etat du Valais suit ce dossier de près. Il ouvre sa présentation aux questions de la salle.

- Réservoir actuel
  - Claude Blanchut se demande si, en raison de son faible volume, l'ancien réservoir sera rasé. Ludovic Aigroz précise que le réservoir sera rénové au même emplacement, avec une protection naturelle mise en place contre les cailloux.
  - Guillaume Chambovay pose la question de rénover, mais en créant une installation offrant un volume plus important. Pour Ludovic Aigroz, cela n'est pas nécessaire, car le volume actuel répond à la consommation des résidents des Monts.
  - André Mottiez se joint à ces questions et se demande s'il ne serait pas mieux de raser le réservoir et d'en faire un nouveau. Ludovic Aigroz assure que le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) a convenu du maintien du réservoir au même emplacement. Dans la réflexion menée ensuite, il est ressorti qu'une rénovation sera moins coûteuse qu'une démolition et une construction.
- Chambre de réduction de pression
  - Anne-Lyse Paccolat souhaite savoir si le réservoir, situé près de son chalet, sera maintenu. Ludovic Aigroz lui confirme que cette chambre de réduction de pression sera conservée. Anne-Lyse rebondit sur ce propos pour encourager ses concitoyens à voter en faveur du crédit d'engagement, car Collonges profite d'une eau de qualité.



## Assemblée primaire du 12 décembre 2023

---

- Turbinage
  - Fabrice Blanchut trouve positif de parler de turbinage, d'autant plus en présence de montants aussi importants. Il rappelle que le turbinage du Bouet rapporte environ CHF 80'000.00 par année. Ainsi, ce nouveau turbinage permettrait d'amortir l'investissement présenté ce soir.
- Abris militaires
  - Stéphane Jordan demande si la construction d'un réservoir dans les abris militaires, spacieux, a été étudiée. Ludovic Aigroz lui rétorque que cela n'a pas été le cas, car, non seulement, il n'avait pas connaissance de la disponibilité de ces locaux, mais, en plus, toutes les études peuvent être commandées, mais elles ont un coût.

Le Président soumet à la décision de l'assemblée l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 750'000.00 pour la rénovation du réservoir et du réseau d'eau potable des Monts.

Le crédit d'engagement de CHF 750'000.00 pour la rénovation du réseau d'eau potable des Monts est acceptée à l'unanimité (34 oui).

## 6. Présentation du plan financier 2024-2027

Le Président indique que l'investissement de CHF 350'000.00, initialement prévu pour le projet de construction de centre scolaire, ne sera pas réalisé en raison du choix de ce soir. Cet élément modifie également le montant des dépenses nettes. Puis, il présente les chiffres du plan financier, ainsi que le plan quadriennal des investissements pour la période 2024-2027. Cet exposé ne soulève pas de question.

## 7. Présentation du budget 2024 de la municipalité

Le Président présente le budget 2024, en développant uniquement les points importants et en les comparant avec les chiffres du budget 2023 et des comptes 2022.

Les chiffres clés sont :

- |                                  |                  |
|----------------------------------|------------------|
| • Revenus                        | CHF 3'574'820.00 |
| • Charges                        | CHF 2'888'860.00 |
| ○ dont amortissements 2024 :     | CHF 512'430.00   |
| • Marge d'autofinancement        | CHF 685'960.00   |
| • Bénéfice de fonctionnement     | CHF 227'410.00   |
| • Investissements nets envisagés | CHF 606'800.00   |



## Assemblée primaire du 12 décembre 2023

---

### 8. Présentation des investissements les plus importants

Les Conseillers présentent les investissements, en fonction des dicastères concernés.

- Le **Président** débute par la description de l'investissement de **CHF 30'000.00** dédiés aux **routes cantonales**. Ce montant permettra de couvrir la part communale pour sa participation aux travaux de nettoyage des poussières d'amiante à l'intérieur du caisson du pont CFF à Vernayaz et pour les aménagements prévus sur le tronçon de route cantonale menant à la gare d'Evionnaz. Ces derniers faciliteront le développement de la mobilité douce.

A l'intérieur du village, sur les **routes communales**, des travaux seront effectués en vue d'apporter une amélioration à la sécurité routière. Un montant de **CHF 40'000.00** servira à la mise en place de points de ralentissement et d'aménagements permettant de renforcer la visibilité.

- Alain Richard souhaite savoir si l'idée d'élargir les trottoirs vient de la commune. Le Président lui rétorque que ce type de réflexion a été lancé dans le cadre du développement du Plan Directeur intercommunal (PDi) Coude du Rhône et qu'il appartient à chaque commune qui le souhaite de réaliser certains aménagements. Il cite l'exemple de la création d'une passerelle, dont l'idée peine à trouver un écho favorable.

Yann Métroz constate à l'écran que le tableau des investissements 2024 ne mentionne plus l'installation d'une **borne hydrante** ; il se demande si cela signifie que ce dossier est reporté.

**Ludovic Aigroz** lui répond que le bureau d'ingénieurs a bien proposé un emplacement, mais sans consulter les pompiers. Or, l'emplacement sélectionné n'était pas optimal, notamment en raison de l'absence de raccordement au réseau d'eau, ainsi, cet engagement est reporté.

Le Président poursuit la présentation du budget des investissements en citant le financement de **CHF 35'000.00** dans la mise en place du **Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)**. Il ajoute que **CHF 50'000.00** seront dédiés aux frais d'étude d'**aménagement du canal**, pour lequel le passage d'une caméra a démontré la nécessité d'effectuer ces travaux dans les deux prochaines années. Ce sentiment d'urgence force l'Etat du Valais à accepter de conserver l'état actuel du tracé du canal, contrairement à son idée initiale qui était de le déplacer. Pour sa part, la mise à jour de la **carte des dangers naturels** est budgétisée à **CHF 32'000.00**.

En termes d'aménagement du territoire, **CHF 40'000.00** seront dévolus à la mise à jour du **Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) et du Plan d'affectation de zones (PAZ)** et **CHF 32'000.00** serviront à clore la mise à jour de **l'inventaire du patrimoine bâti**. Enfin, un montant de **CHF 120'000.00** est prévu pour les besoins de **l'assainissement des routes agricoles**, sujet pour lequel le service de l'agriculture met une certaine pression, notamment en promettant des subventions si ces travaux s'opèrent rapidement.

### 9. Approbation des décisions fiscales 2024

Dans sa séance du 31 novembre 2023, le Conseil municipal a décidé de proposer les décisions fiscales suivantes :

- Coefficient : 1.1
- Indexation : 158%
- Impôt personnel : CHF 18.00
- Taxe sur les chiens : CHF 140.00

Cette proposition est acceptée, à l'unanimité (37 oui).



## Assemblée primaire du 12 décembre 2023

---

### 10. Approbation du budget 2024 de la Municipalité

Le Président soumet le budget 2024 au vote de l'assemblée.

Le budget 2024 est accepté, à l'unanimité (37 oui).

### 11. Divers

- Rencontre citoyenne
  - Le Président relève que la population est invitée à rencontrer et à échanger avec les membres du conseil municipal. Les flyers ont été distribués à tous les ménages. René Jacquier remercie les personnes désireuses de participer à cette matinée de s'inscrire par téléphone ou par mail.
- Travail de la voirie
  - Pour donner suite à une remarque formulée lors de l'assemblée primaire du 20 juin 2023, au sujet du respect de la tranquillité entre 12h et 13h, le Président remercie la population d'aviser le Conseil si cette situation devait se reproduire.
- Points de rencontre d'urgence
  - Le Président revient sur l'actualité récente, parue dans les journaux, au sujet de la mise en place, en Valais, de points de rencontre d'urgence (PRU). Il indique que, pour Collonges, l'installation du PRU est prévue à la salle Ste-Anne.
- Kits équi watt
  - La ville de Lausanne met à disposition des ménages privés des sacs contenant du matériel facilitant l'économie d'énergie. L'acquisition de ces kits d'une valeur de CHF 90.00 se fait au prix de CHF 10.00 auprès du guichet communal.
- Maraichon – Qualité de l'eau
  - Claude Blanchut s'inquiète de la couleur « jaune rouille » de l'eau qui coule après une absence de plusieurs jours. Ludovic Aigroz reconnaît que ce problème est connu, car la conduite en question est la plus ancienne du réseau. Or, ces dernières années, les investissements ont été nombreux dans d'autres secteurs du réseau, mais ce point doit être mis à l'ordre du jour. Dominique Lebreton, cadre de santé auprès du CMS, prend la parole pour rassurer M. Blanchut et affirme que l'eau de couleur rouille n'est pas source de tétanos.
- Eglise
  - A la vue des dégâts visibles sur la façade Nord de l'église, Fabrice Blanchut jugerait utile de convoquer les sociétés responsables, avant que la situation ne se détériore encore plus, notamment sur les plafonds et les peintures. Le Président lui indique qu'une visite a déjà eu lieu et que le dossier est entre les mains des architectes et des peintres.



Commune de Collonges  
Rue Ste-Anne 5  
1903 Collonges

## Assemblée primaire du 12 décembre 2023

---

- Terrain haute densité
  - Fabrice Blanchut s'étonne de lire dans la présentation de ce soir que, pour construire une éventuelle école sur les terrains en haute densité, à l'entrée du village, il serait nécessaire de relever le terrain de 2.50 m. Au moment de l'achat de ces terrains, avec la bourgeoisie, il n'était question que de 50 cm.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée à 22h02.

Collonges, le 25 mars 2024

Pour la Commune

Le Président

René Jacquier

Le Secrétaire municipal

Grégoire Blatter